



Mutations : résultats reportés = rentrée décalée !



 **Résultats : mi-mai → fin juin !**

Vendredi 9 mai, en fin de semaine et au coeur du pont du 8 mai, la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) a publié dans son intranet une information soulevant un émoi parmi les personnels douaniers.

En l'occurrence, la publication des résultats des mutations est retardée d'un mois !

Plutôt que mi mai, ce sera... mi-juin !

Avec une publication des arrêtés de mutation au plus tôt fin juin, les collègues ne pourront prospecter que... début juillet !

La raison invoquée est *l'adoption tardive du projet de loi de Finances 2025*.



Motif officiel : l'austérité budgétaire !!

La faute aux parlementaires ? Si c'est le cas, on voit que le choix de l'austérité budgétaire à l'encontre des fonctionnaires de terrain n'est en rien « pragmatique » ou « responsable ».

C'est plutôt tout l'inverse, puisque l'austérité entrave à la fois :

- la liberté de circulation des personnels sur le territoire ;
- et la satisfaction des besoins des directions nationales et déconcentrées.

Cela confirme l'analyse de SOLIDAIRES Douanes de dénonciation de l'austérité, et d'appel à la censure du gouvernement Bayrou.

Avec la censure, il y aurait eu la reconduction en 2025 des crédits 2024. Loin d'être un saut dans l'inconnu, la collectivité aurait évité le chaos actuel.

En effet les annulations de crédits :

- ne sont pas des ratures abstraites sur le papier..
- ... Elles ont des conséquences bien concrètes dans la vie réelle des collègues !



Motif officieux : test de soumission ?

Le cas de la DGDDI est singulier au sein des ministères économiques et financiers (MEF).

En effet, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) publie, elle, ses résultats de mutations en temps et en heure.

C'est à dire, non pas fin fin juin, ou fin mai, mais en ce moment même !

La DGDDI subit-elle, elle, un traitement spécifique en matière de crédits ?

Ou est-ce une volonté de la « haute » administration de limiter le futur nombre de demandes de mutations des personnels fonctionnaires, en constituant ici un précédent dommageable ?



La mutation, dans de bonnes conditions, est un droit inaliénable !

SOLIDAIRES Douanes s'adresse à la direction générale pour que les collègues puissent bénéficier, sur volontariat, d'un délai dans l'effectivité de leur mutation, jusqu'au 1^{er} octobre. C'est le minimum qui leur est dû.

Paris, le mardi 13 mai 2025





Paris, le vendredi 9 mai 2025

Monsieur Pascal Piquot
Sous-directeur des ressources humaines et relations
sociales
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : report de la publication des résultats des mutations 2025-2 – demande de mesures d'accompagnement.

Réf. :

- votre courriel du mercredi 7 mai 2025 aux organisations syndicales ;
- article en *Une* de l'intranet du 9 mai 2025.

Monsieur le sous-directeur,

Nous avons pris note de votre courriel du 7 mai, sur le report de la publication des résultats du tableau annuel des mutations (TAM) 2025-2.

Ce courriel vient à l'appui de votre information transmise oralement à la représentation nationale du personnel le lundi 5 mai en aparté du groupe de travail sur le handicap. Même si nous pensions alors qu'il s'agissait d'un report de 1 à 2 semaines (à la fin mai).

Or, plutôt que la semaine 21 (du 19 au 23 mai) annoncée dans le calendrier de la campagne, il est indiqué que le prononcé des résultats aura lieu la semaine 25 (du 16 au 20 juin). C'est-à-dire une publication des arrêtés des mutations au plus tôt fin juin.

Dans votre courriel, vous annoncez une information tous agents. Celle-ci vient d'être faite ce jour.

Si une information tous agents est bienvenue et nécessaire au regard de la portée de la décision, celle-ci ne soulève pas moins un légitime émoi. D'autant plus que la date d'effectivité des mutations au 1^{er} septembre 2025 est inchangée.

Le délai fortement réduit entre le prononcé des résultats de mutations et leur effectivité est d'ores et déjà source d'inquiétude et de stress parmi nos collègues.

Pour les parents, les démarches d'inscription pour la scolarisation de leur(s) enfants(s) ne pourront être initiées qu'à la réception de l'arrêté de mutation... sachant que les établissements scolaires seront fermés début juillet.

De même, la prise en charge du transport par conteneurs des effets de nos collègues, depuis et vers l'Outre-mer, est dépendante de la publication desdits arrêtés... alors que les mouvements de navires cargos sont moins nombreux en juillet-août.

Enfin, pour toutes et tous, parents, célibataires, locataires, propriétaires, quelle que soit leur direction, les démarches de prospection de logement vont être très contraintes.

Cela est d'autant plus regrettable que cette décision s'impose aux agents, postérieurement à la campagne d'inscription de mi-février à mi-mars. Les collègues ne sauraient être tenus pour responsables, ni de l'adoption tardive du projet de loi de Finances 2025, ni des difficultés rencontrées.

Aussi, nous vous demandons d'accorder de la souplesse dans la date d'affectation.

Pour reprendre le précédent de l'année dernière pour nos collègues en poste sur des services concernés par les Jeux olympiques et paralympiques (JOP), la date du 1^{er} octobre paraît appropriée.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, veuillez recevoir, monsieur le sous-directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux

Yannick DEVERGNAS

Fabien MILIN

